



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 16 octobre 2019

Monsieur Dominique THIRIET
Commissaire enquêteur
Régie des eaux de Dax
6 allée du Bois de Boulogne - 40100 DAX

Transmission électronique : enquete.rde@dax.fr

Objet : Enquête publique portant sur la modification du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

<https://www.dax.fr/actualite/enquete-publique-portant-sur-la-modification-du-zonage-dassainissement-des-eaux-usees-et-des-eaux-pluviales/>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Cette enquête publique revêt une grande importance pour la commune, mais aussi pour l'Adour qui est impacté par nos activités humaines. La qualité du dossier présenté au public est indéniable. Une bonne présentation des enjeux patrimoniaux et environnementaux était nécessaire pour justifier tous les efforts accomplis et restant à accomplir pour préserver les ressources naturelles et leurs différents usages (thermalisme, production d'eau potable) qui en sont faits.

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec des responsables de la commune de Dax dans le cadre du CODERST et d'exprimer nos craintes à propos de la vulnérabilité du Petit Baluhart. L'identification des risques doit conduire à la maîtrise de ceux-ci, mais nous avons bien conscience que le problème est épineux. Nous savons aussi que tous les autres petits cours d'eau méritent également la plus grande vigilance en raison des incivilités dont ils peuvent être victimes. Nous avons noté une diminution de ces incivilités ; celle-ci est peut-être due d'une part au fait que la déchetterie fonctionne bien et d'autre part aux messages pédagogiques que l'on trouve dans le magazine communal et dans les médias locaux.

Nous avons bien présent à l'esprit que Dax (et toutes les autres communes du bassin de l'Adour) doivent faire de gros efforts si nous voulons restaurer le bon état écologique de l'Adour pour que ses masses d'eau (FRFR328 et FRFR278) soient conformes à la Directive 200/60/CE (Directive Cadre Eau) ; l'échéance est proche : 2027 ! Lorsqu'il est écrit : « *l'impact*

des rejets de Dax sur la qualité de l'Adour est peu marqué, voir nul » (Rapport de présentation, page 27) le lecteur risque de comprendre qu'il n'y a plus de rejets directs dans l'Adour (aucune surverse au niveau de la Station de Traitement des Eaux...). Le lecteur peut donc imaginer que les pollutions percolent : infiltrations induites par les fuites de véhicules, percolation de produits phytosanitaires utilisés sur des parcelles irriguées... On trouve les enjeux sur les principaux cours d'eau, mais il n'y a rien sur le ruisseau de la Pédouille (alors que nous savons qu'on peut y observer des espèces protégées : cistude d'Europe, libellules...). Le lecteur est sans doute surpris de découvrir à la page 37 : « *Il faut noter que 14 surverses sont localisées à l'aval de tronçons collectant une charge brute de pollution organique par temps sec inférieure à 120 kg/j de DBO5.* »

La ville de Dax a un sérieux handicap : elle doit maîtriser une situation délicate à chaque fois qu'il y a une inondation ; il faut en effet éviter à tout prix que le flot montant ne vienne impacter le réseau d'assainissement. Alors nous faisons payer à l'Adour la situation qu'il nous impose : par temps de pluie, nous rejetons les effluents non traités. L'océan en héritera et il ne faut donc pas s'étonner de voir des mousses brunâtres lorsqu'il y a de belles vagues.

<http://www.sepanso40.fr/micropolluants-v2-2/>

La commune expose franchement les dispositifs auxquels elle a recours pour limiter au maximum les rejets d'eaux non traitées. La SEPANSO, qui apprécie les efforts qui sont faits et ceux qui sont envisagés, souhaite doré et déjà que la commune aille encore plus loin.

Nous aurions aimé que le rapport apporte une justification à l'affirmation suivante : « *Les campagnes de prélèvements réalisées sur les micropolluants n'ont pas révélé de substances devant faire l'objet d'une surveillance régulière.* ». Nous aimerions avoir la liste des molécules recherchées. Il y a en effet tellement de molécules utilisées, soit par des professionnels, soit par le grand public, que nous sommes très curieux. Est-ce que la Régie s'est servie de la Note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et de leur réduction (NOR : DEVL160663N) ?

http://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/documents/note_technique_RSDE_STEU_2016_signeeDEB.pdf

Nous souscrivons aux orientations résumées dans la note de présentation non technique pour la définition des zonages d'eaux pluviales. Toutefois lorsqu'on regarde la carte, on ne trouve que trois zonages. Nous pensons que la commune étant concernée par le risque d'inondation, nous allons trouver quatre zonages

Le zonage eaux pluviales cartographie le risque pluvial sur le territoire. Les zones de risque sont les suivantes :

R0 = zone au risque d'inondation par ruissellement pluvial faible ;

R1 = zone au risque d'inondation par ruissellement pluvial modéré, important ou participant aux débordements à l'aval.

R0ppc = zone au risque d'inondation par ruissellement pluvial faible en périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable

R1ppc = zone au risque d'inondation par ruissellement pluvial modéré, important ou participant aux débordements à l'aval en périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable

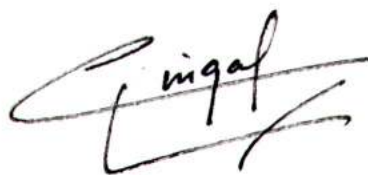
Assainissement individuel : à la page 51 du rapport de présentation, nous avons été étonnés par le refus d'un contrôle ? Comment a-t-il été justifié ?

Les raccordements des installations individuelles au réseau collectif sont et seront évidemment une très bonne chose, même si les coûts semblent élevés alors que l'écoulement sera gravitaire.

Les données paraissent toutefois un peu anciennes : 2012 pour un rapport finalisé en décembre 2018.

Nous avons enregistré les informations fournies en ce qui concerne le zonage d'assainissement des eaux usées. Pour ce qui est du projet de golf, nous dialoguons directement avec le porteur du projet. Nous espérons que des travaux importants sur l'ensemble de la commune permettront de fiabiliser la collecte et le traitement des effluents, en particulier par temps de pluie. Nous suivrons avec intérêt le programme de travaux retenus.

En vous remerciant pour l'attention accordée à ces observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>